Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260415-DP2026_12-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-12

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté notamment concernant la compétence relative à « l'assainissement des eaux usées » et à « l'eau » ;

Vu la délibération n°2026-57 du 9 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire au président pour procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes ;

Considérant que, suite à la prise de compétence « assainissement » par Bretagne Porte de Loire Communauté au 1er janvier 2025, il est nécessaire d'élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées afin de disposer d'une vision globale et cohérente permettant d'optimiser et d'améliorer les systèmes existants ;

DECIDE

Article 1 :
D'approuver le projet de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et géoréférencement des réseaux d'assainissement.

Article 2 :
D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles (description des postes de dépenses)	**HT**
Diagnostic et étude	950 000,00 €
TOTAL	**950 000,00 €**

Ressources prévisionnelles (Financeurs envisagés)	**HT**
Agence de l'eau (50%)	475 000,00 €
BPLC (autofinancement)	475 000,00 €
TOTAL	**950 000,00 €**

Article 3 :
De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau, selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260415-DP2026_12-DE

Article 4 :
D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

A Bain-de-Bretagne, le 15/04/2026

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

